

Bibliomer

Veille bibliographique et réglementaire à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer

Bibliomer n° : 51 – Mai 2010

Thème : 3 – Qualité Sous-thème : 3 – 4 Gestion de la qualité

Notice n° : 2010-5218

Directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines. Révision 1

FAO

Ouvrage 2009, ISBN 9789250064055 - *Texte en Français, Anglais, Espagnol (Français : p. 31-63)*



<http://www.fao.org/docrep/012/i1119t/i1119t00.htm>

● Résumé

Ce document en trois langues contient le texte des directives pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches maritimes.

Les directives sont facultatives. Elles s'appliquent aux systèmes d'étiquetage écologique destinés à certifier et à promouvoir des labels pour les produits issus des pêches maritimes gérées de manière appropriée et portent essentiellement sur des points relatifs à l'utilisation durable des ressources halieutiques. Les directives se réfèrent aux principes, considérations d'ordre général, termes et définitions, conditions minimales requises et critères, et éléments institutionnels et de procédure pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches maritimes.

Des conditions sont spécifiées pour chacun des trois domaines suivants:

- les systèmes de gestion ;
- la pêche et le « stock considéré » pour lesquels la certification est envisagée ;
- et les considérations relatives aux impacts négatifs graves de la pêche sur l'écosystème.

Les directives préconisent l'établissement de critères et d'indicateurs mesurables de performance ainsi qu'un mécanisme de suivi approprié afin d'évaluer si la pêche concernée remplit les conditions et les critères définis par le système d'écoétiquetage.